



CONTRAT CREATEURS & STYLISTES

FASHION SHOW - EXPOSITION

« Femmes du Monde » « Women of the world »

du 3 au 13 juin 2021 à La Sucrière à Lyon (FRANCE)

L'EXPOSITION :

Dans le cadre d'une exposition exceptionnelle et unique où figureront des artistes et des créateurs des cinq continents, nous vous proposons d'exposer vos réalisations durant 11 jours à « La Sucrière » à Lyon (France).

Nous avons imaginé un salon de professionnels du monde de la mode dans une grande galerie d'art contemporain .

Vous y présenterez vos créations de styliste, de maroquinier, de cordonnier, d'accessoiriste, de fabricant de bijoux dans un lieu atypique et résolument branché .

LA SELECTION DES EXPOSANTS :

Notre comité consultatif est composé de trois membres sous la direction de Mme Wei GAO. Il a pour mission de sélectionner les candidats.

Le jury s'attachera à retenir un mode stylistique résolument moderne, novateur associé à une réalisation technique et à des choix de matériaux irréprochables .

Ce concept vous séduit : vous devez nous faire parvenir votre dossier de sélection accompagné de :

- photos de vos œuvres / Lien de votre site (www)
- votre CV : votre parcours/ Exposition/Prix/ Expérience à l'international/Book/Vidéo
- un règlement de 60 € hors frais bancaires effectué par virement ou chèque à l'ordre de L'association « A.I.A.C »

**Votre dossier est à envoyer à l'adresse postale suivante 18/20 Rue Tronchet 69006 LYON (FRANCE) impérativement avant le 20 décembre 2020
ou de préférence par mail : aiac.alliance@gmail.com**

LE CONTRAT :

Ce contrat a pour finalité de définir les engagements entre l'Association Internationale des Arts Contemporains A.I.A.C. et le créateur styliste exposant, l'objectif étant d'établir les règles de fonctionnement et de partenariat.

Ce contrat prend effet le jour de la signature.

Convention entre : L'association AIAC représentée par son président M. Frédéric BERNARD
18/20 Rue TRONCHET 69006 LYON (FRANCE)
SIRET: 851 889 089 00013 – APE : 9499Z - W423009241

ET

Le créateur L'entreprise :

NOM.....
Prénom.....
NOM de la marque, de l'enseigne.....
Adresse :.....
Pays :.....
Spécialité :.....
N° SIRET.....
Mail :.....
Site www.....

PRE REQUIS

Cette exposition internationale est consacrée :

Aux artistes femmes pour les arts plastiques : peintres , sculptrices et photographes.

Aux créateurs de mode et d'accessoires pour un public mixte, hommes et femmes

Le créateur candidat doit:

- Avoir une reconnaissance nationale dans son pays.
- Avoir un parcours significatif.
- Avoir une singularité et une signature stylistique et artistique propre.

La période de sélection des créateurs s'étend du 1er Mai 2020 au 20 décembre 2020.

Les réalisations des créateurs sélectionnés doivent impérativement arriver le lundi 31 Mai ou le mardi 1er juin 2021 sur le site de La Sucrière à Lyon, ces deux journées étant la période d'installation de l'exposition.

Le nombre de réalisations présentées sera à définir entre A.I.A.C.

Les réalisations présentées devront être exposées durant les onze jours ,elles pourront être vendues à la fin de la manifestation ou directement dans l'espace boutique.

Le créateur sélectionné devra verser une participation financière de 1.520 € pour 11 jours d'exposition

L'association AIAC S 'engage à :

LOGISTIQUE

- La réception des produits.
- Le déballage et vérification de vos créations
- l'entreposage.

SECURITE – ASSURANCE

- Assurance RC
- Equipes de surveillance (société de gardiennage - Vidéo)

SCENOGRAPHIE

- Positionnement et sectorisation des espaces d'exposition.
- Mise en valeur des créations
- Eclairage
- Organisation des fashion shows

VERNISSAGE / RECEPTIONS / OFF

- Assure le vernissage cocktail VIP du jeudi 3 juin 2021
- L'accueil et l'information du public durant les onze jours
- Assure le cocktail dînatoire (journée business meeting le 8 juin)
- Assure les nocturnes fashion show Vendredi 4 et Samedi 5 Juin
- AIAC mettra à votre disposition en OFF ses bureaux afin d'optimiser votre business.
- AIAC mettra en OFF à disposition son centre d'affaire pour les stylistes.

PRESENTATION ET VALORISATION DES REALISATIONS DES CREATEURS

- Le créateur définit le prix de vente public de ses réalisations.
- Le prix de chaque réalisation figurera sur le catalogue consultable sur place
- La production en général sera présentée durant les onze jours.
- Pour les créateurs de mode le délais de présentation sera fonction de leur obligations.
- Si un client est intéressé par l'achat d'une réalisation en l'absence de son auteur le règlement sera fait à son nom. Les exposants doivent donc fournir un RIB à l'association A.I.A.C.

VITRINE MAGASIN

- Nous offrons un espace boutique sécurisé durant onze jours pour présenter certain articles de vos créations au public.

FIN D'EXPOSITION - LOGISTIQUE

- Les créateurs Français ou européens devront récupérer leurs productions lors des deux jours de décrochage le lundi 14 et le mardi 15 juin 2021.

Le créateur s'engage à :

En cas d'importation et d'exportation sans la présence du créateur, celui-ci doit :

- Nous envoyer ses créations dans un conditionnement approprié et réutilisable pour la réexpédition.
- Gérer les relations avec la douane de son pays respectif
- Prendre en charge le coût des transports aller/retour de sa production
- Nous fournir une nomenclature de ses produits
- Nous fournir les accessoires de présentation de ses produits : socle, mannequin etc..
- Déléguer à A.I.A.C l'installation et la présentation de ses réalisations
- Régler sa participation
- Souscrire une assurance transport (à l'initiative de l'exposant)
- Souscrire une assurance pour la durée de l'exposition
- Faire le choix d'un transitaire ou transporteur pour l'exportation et la réimportation des produits.
- Nous transmettre les certificats d'authenticité de fabrication et marque .

Pour les créateurs qui pourront être physiquement présents :

- Le créateur gère l'installation de ses créations dans un espace défini par l'organisateur
- Il organise les transports A/R
- Il s'occupe du conditionnement de ses produits
- Il fournit les accessoires de présentation pour valoriser la présentation de ses produits
- Il assure ses créations pour la durée de la manifestation.
- Il fait son affaire des mannequins pour présenter ses créations, ou nous pourrions demander le concours de jeunes mannequins en école de mode sur Lyon.

Durée de la convention :

Cette convention est conclue pour une durée temporaire, du 31 Mai au 16 juin 2021

Durant cette convention, le créateur / styliste et l'association A.I.A.C s'obligent à respecter leurs engagements.

Droit de Propriété :

La présente convention ne comporte pas de transfert de propriété des créations.

La vente aux clients n'entraîne pas la cession des droits d'auteurs.

Le créateur représenté par la marque, l'enseigne certifie qu'il est bien titulaire des droits d'auteurs des œuvres décrites, qu'il est bien l'auteur unique de ses réalisations et qu'il en a la libre disposition.

Le créateur, styliste l'entreprise
autorise l'A .I.A.C.à photographier, filmer les créations à titre gratuit à des fins de promotion . Cette cession de droit est valable pour la durée totale de l'exposition, du 3au 13 juin 2021.

L'exposant bénéficie :

- D'un pass pour toute la durée du salon.
- D'une invitation pour 2 personnes à la soirée VIP du vernissage le jeudi 3 juin.
- Il est invité à présenter ses créations lors des Journées de la Mode les 4 et 5 juin, à communiquer sur sa structure et son métier dans la salle de conférence .
- Il est invité à participer à la Journée Business Meeting du mardi 8 juin avec des chefs d'entreprise ainsi qu'au cocktail dînatoire en soirée
- Il bénéficie de 10 entrées gratuites à l'exposition pour ses clients.
- Il bénéficie de 20 entrées gratuites pour les fashion show (4 et 5 Juin)
- Il bénéficie de notre communication et réseau.
- Il bénéficie en off de nos bureaux et salles de conférence pour ses rendez-vous et son business.

Particularités :

La marraine de l'événement mode est Mme LI WEI, une grande styliste de la Haute Couture qui a travaillé avec Yves Saint Laurent et Pierre Bergé.

Nous organiserons plusieurs défilés lors desquels vous aurez l'opportunité de présenter vos créations

Nous associerons éventuellement pour les accessoiristes, bijoutiers, maroquiniers, vos réalisations aux présentations des collections des couturiers. Vous serez donc invités à participer dans un esprit créatif à un ou à plusieurs défilés.

Informations Pratiques :

L'association A.I.A.C mettra tout en œuvre pour faire de cet événement culturel une manifestation de premier plan. Mais en aucun cas l'association A.I.A.C.garantira un nombre de visiteurs et de ventes pour les exposants.

L'objectif de cet événement est de faire découvrir des créateurs internationaux talentueux , de promouvoir leur image et notoriété et d'étendre leur réseau d'influence.

Les exposants pourront participer à l'événement en fonction de leur disponibilité.

Signatures :

Les soussignés déclarent avoir la capacité de s'engager et font élection de domicile pour l'exécution des présentes en leur domicile et siège social respectif.

Tout litige né de la formation, de l'interprétation et de l'exécution de ce contrat relève de la loi Française et sera soumis, après épuisement des recours amiables à la compétence du tribunal de LYON (69000).

Fait en deux exemplaires originaux à LYON le :

Le contrat prendra fin le :15 Juin 2021

L'exposant

Mme , Mr

Cachet de l'entreprise

Pour L'association AIAC
Frédéric BERNARD

NB : après signature du contrat il ne sera réalisé aucun remboursement (frais de sélection , arrhes) En cas de retrait d'adhésion par l'exposant , ce dernier restera redevable de la totalité de sa participation ; à l'exception des cas très exceptionnels prévus par le comité organisateur de l'exposition.

